

**Editorial note:**

Due to financial reasons, the National Archives of Romania was not able to participate to the International Congress of the Archives held in Kuala Lumpur. Not honorable at all, this situation has determined us to face the alternative to appeal Mrs. Christine Gohsmann in order to offer us a short presentation of the papers delivered to such a high level meeting. That is why we express our gratitude to Mrs. Gohsmann for her availability to contribute thus with a presentation for “Revista Arhivelor. Archives Review”.

**Les Archives Nationales de la Mémoire en Argentine:  
un nouveau lieu pour une nouvelle approche archivistique**

Les Archives Nationales de la Mémoire en Argentine (*Archivo Nacional de la Memoria* – ANM) ont été créées en 2003 à l’intérieur même du secrétariat des Droits de l’Homme. L’ANM a pour mission d’obtenir, d’analyser et de préserver toutes les informations relatives aux violations des Droits de l’Homme et des libertés fondamentales quand celles-ci impliquent l’État argentin. Cet organisme a aussi pour vocation de récolter les archives qui font apparaître les réactions face à ces dites violations. L’article suivant souhaite rendre compte de l’évolution sans précédent de l’ANM au cours de l’année 2008.

Le symbole le plus évident de cette mutation tient en premier lieu dans le déménagement physique des Archives de la Mémoire à l’intérieur même de l’ancien camp militaire ESMA (École de Mécanique de la Marine). En effet, l’ESMA a servi, au cours de la dernière dictature militaire (1976-1983), de centre illégal de détention, de torture, où disparurent plusieurs milliers de personnes. En 2004, le gouvernement argentin et la ville de Buenos Aires ont signé un accord afin de transformer ce lieu en espace pour la mémoire, la promotion et la défense des Droits de l’Homme. Depuis avril 2008, les Archives de la Mémoire occupent plus précisément le bâtiment “École de Guerre Navale”.

Le nouveau bâtiment assigné aux Archives de la Mémoire a permis de recevoir le premier fonds d’archives extérieur au Secrétariat des Droits de l’Homme afin de le soumettre à un traitement archivistique. Il s’agit du fonds d’archives du secrétariat des Médias qui contient un volume de 600 mètres linéaires.

L’ANM compte déjà à son actif la gestion de plusieurs fonds d’archives, tous issus du secrétariat des Droits de l’Homme: le fonds Conadep (Commission Nationale sur la Disparition de Personnes), le fonds Secrétariat des Droits de l’Homme et le fonds REDEFA (Registre des Disparus et des Décédés). Il est à noter que jusqu’à ce jour, l’ANM n’avait pas entamé de véritable démarche archivistique à proprement parler, étant donné que les fonds précédemment cités sont constitués essentiellement de dossiers qui, jouissant d’une valeur juridique, servent pour les procès qui se déroulent actuellement en Argentine.

Le fonds d’archives du secrétariat des Médias a été remis à l’ANM par les Archives Générales de la Nation. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, une équipe a entrepris un

travail scientifique et technique sur ce fonds<sup>8</sup> en suivant la norme internationale ISAD/G (General International Standard Archival Description<sup>9</sup>). Les préconisations de cette norme vont permettre de classer ces documents d'archives selon leur ordre originaire pour ensuite procéder à une description à plusieurs niveaux et enfin attribuer une cotation qui coïncide avec le classement intellectuel. Ce travail sera accompagné des éléments de description prévus par la norme ISAD/G (vingt-six éléments répartis dans six zones ayant pour objet la diffusion d'informations sur le contenu et l'intérêt des fonds d'archives, à la fois entre différents services d'archives, mais aussi en direction du public). Cette démarche inédite pour l'ANM va non seulement permettre de mettre en place une pédagogie pour les versements futurs, elle va aussi faciliter le travail de recherche. L'enjeu alors n'est plus seulement, pour les Archives Nationales de la Mémoire, de formaliser son traitement des archives. En effet, l'impulsion de cette nouvelle approche est aussi l'occasion de mettre en valeur son savoir-faire, et de conforter son rôle en matière de réception, de conservation et de mise à la disposition au public de tous types de documents d'archives.

Au-delà des versements administratifs, l'efficacité d'un tel centre d'archives doit permettre à long terme d'inciter les donations volontaires. Les Archives Nationales de la Mémoire, en ce sens, cherchent à récupérer toutes sortes de documents, aux supports matériels et surtout à la provenance variés (hôpitaux, cimetières, universités, écoles, associations etc.), afin de mettre en lumière les violations des Droits de l'Homme en général et le fonctionnement du terrorisme d'État argentin des années 1970-1980 en particulier.

*Grégoire Champenois*<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> En amont un travail de décontamination est réalisé sur l'ensemble de ces documents par une équipe de conservateurs/restaurateurs formée au sein même des Archives Nationales de la Mémoire.

<sup>9</sup> La Norme générale et internationale de description archivistique a été publiée officiellement par le Conseil International des Archives en 1994. La dernière version date de 1999.

<sup>10</sup> Grégoire Champenois, archiviste au sein des Archives Nationales de la Mémoire en Argentine.



## Les publications du Conseil National pour l'Étude des Archives de la Sécurité

Après la chute du régime communiste en Roumanie, les voix des victimes de la police politique se firent entendues de plus en plus fort dans l'espace/ le débat public, demandant justice et vérité. Une célèbre Déclaration de Timișoara (ville où est éclatée la révolution en 1989) conditionnait le droit d'être élu par ne pas avoir été officier ou collaborateur de la *Securitate*. Les anciens prisonniers politiques, les familles des victimes de la *Securitate* sollicitaient la "déconspiration" des officiers et des collaborateurs. La nouvelle classe politique a eu besoin de 10 ans pour voter une loi qui fondait une institution destinée à gérer et étudier les Archives de l'ancienne *Securitate*. Le Conseil National pour l'Étude des Archives de la Sécurité (*Securitate*) – abréviation roumaine CNSAS – est fondé par la loi no. 187 du 9 décembre 1999.

La CNSAS assure l'accès aux dossiers personnels constitués par la *Securitate*, l'accès aux informations d'intérêt public concernant la qualité d'employé / travailleur de la *Securitate* des candidats aux élections et des fonctionnaires d'État; la publication des informations et des documents concernant l'activité et la structure de la *Securitate* qui prouvent l'implication des structures du régime totalitaire communiste dans les actions dirigées contre la vie, l'intégrité physique ou psychique, les droits et les libertés fondamentaux de l'homme; l'organisation d'expositions, conférences et programmes